

DREAL Auvergne

bilan 2014 perspectives 2015



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE

Sommaire

Édito	3
-------------	---

Bilan thématique 2014 et perspectives 2015

Politiques territoriales de développement durable	4
Autorité environnementale	7
Sites paysages	8
Logement	10
Énergie - Air - Climat - Construction	12
Risques	14
Risques naturels - Hydrométrie - Prévion des crues	18
Eau et milieux aquatiques	20
Nature diversité bio	22
Transports et déplacements	25
Sécurité routière - Contrôle des transports - Contrôle des véhicules	29
Routes nationales	31
Fonctions support et vie du service	35

Organigramme	39
--------------------	----

Édito

Pour la sixième fois, la DREAL Auvergne présente le bilan de l'année qui vient de s'écouler et les principales perspectives pour l'année à venir.

Ce bilan permet de mieux appréhender la diversité des missions de la DREAL, dans les domaines de l'aménagement, du logement, des infrastructures, des transports, des risques, des paysages, de la nature, de l'eau, de l'énergie et je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DREAL pour leur implication.

L'année 2014 a été marquée par le lancement d'un chantier important : celui de la transition énergétique. Sous l'impulsion de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et à l'occasion de l'examen par le parlement de la loi sur la transition énergétique, la DREAL, en liaison avec les autres services de l'État concernés, l'ADEME et le Conseil régional, s'est efforcée de bâtir une communauté de travail afin de favoriser les échanges sur les différentes thématiques liées à l'énergie et favoriser ainsi l'émergence de projets de qualité.

Il s'agit d'un travail dans la durée afin de décliner localement l'engagement de notre pays dans la transition énergétique. De premiers signes sont déjà visibles comme en témoignent les très bons résultats obtenus dans le soutien, par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) de la réhabilitation énergétique des logements des foyers modestes.

L'année 2015 voit, pour la DREAL, l'engagement d'un autre chantier majeur, conséquence de la loi du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle délimitation des régions : celui de la fusion avec la DREAL Rhône-Alpes. Il s'agit d'un changement important qui permettra de tirer profit des bonnes pratiques de chacune des deux directions afin d'améliorer, dans l'esprit de la charte des DREAL, la qualité du service rendu aux acteurs de chacune des régions.

Le directeur régional
Hervé VANLAER

Politiques territoriales de développement durable

Les enjeux du développement durable s'expriment à tous les niveaux, de la planification au projet, de l'échelle communale à l'échelle régionale. Ils sont transversaux et se déclinent à travers différents outils : des documents d'urbanisme aux chartes de parc naturel régional, de l'agenda 21 à l'écoquartier, jusqu'aux démarches de coopération interdépartementale et métropolitaine.

Maîtrise de la consommation des espaces et de l'énergie, trame verte et bleue, valorisation des aménités paysagères, mixité sociale et fonctionnelle des territoires, compétitivité et solidarité territoriale : il s'agit d'intégrer le plus en amont possible ces enjeux de développement durable en accompagnant les initiatives des collectivités par des apports d'observation et d'analyse, par l'organisation d'échanges d'expérience et de portage des politiques nationales, par l'accompagnement et le soutien aux actions d'expérimentation et d'innovation sur des territoires particuliers.

Bilan 2014

Aménagement et ville durable

En 2014, la DREAL a accompagné la deuxième vague de labellisation écoquartier en lien avec les directions départementales des territoires. Deux projets ont été candidats à la labellisation en Auvergne.

Un avis sur ces projets a été émis par la commission régionale écoquartier, réunissant différents organismes de formation, de conseil et représentants d'habitants (CAUE, agence d'urbanisme, DDT, école d'architecture). Cette commission a permis d'acter le principe d'un échange régulier entre acteurs sur la dynamique écoquartier, les projets d'aménagement durable et la conduite d'actions communes.

Le travail de partage et d'approfondissement des questions liées à la maîtrise de la consommation d'espace s'est poursuivi.

La base de données régionale mise en place en 2013 a été actualisée par la mission géomatique, statistiques et données de la DREAL.

Promotion du développement durable

L'année 2014 a été marquée par la réflexion nationale autour des agendas 21 de demain.

Les conclusions de ses travaux ont été rendues lors du colloque national du 4 décembre 2014 annonçant un nouveau dispositif de reconnaissance. En 2014, 3 collectivités ont sollicité la reconnaissance de leur agenda 21 ou son prolongement, ces demandes sont en cours d'instruction.

L'État est membre de la plateforme 21, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central. En 2014, la DREAL a participé à différents travaux plateforme 21, tout en poursuivant son soutien financier et technique, en particulier sur l'évaluation du projet associatif et transition énergétique et prospective Massif central. Elle est également intervenue pour présenter le programme national de rénovation énergétique de l'habitat et sa déclinaison en Auvergne.

Le soutien financier au collectif régional d'éducation à l'environnement a été renouvelé, de nouveaux partenariats se font jour sur la question du paysage par exemple.

La DREAL a également travaillé en lien avec le rectorat pour aider au développement du label académique développement durable et participer à la démarche État exemplaire au sein du rectorat.



Moulin à vent - Saint-Poncy

Planification stratégique et prospective des territoires auvergnats

La DREAL a organisé une nouvelle journée des études au bénéfice des chargés d'études en DDT et DREAL et associant d'autres services de l'État (INSEE, DRAAF, préfectures) et des partenaires (agence d'urbanisme Clermont-Métropole, parc naturel régional). Cette journée a porté sur les thématiques des déplacements et de la précarité énergétique.

Une journée régionale à destination des bureaux d'études intervenant sur le champ des plans locaux d'urbanisme et cartes communales a aussi été organisée en juin 2014. Cette nouvelle journée régionale, co-animée par la DREAL et les DDT, a permis d'approfondir certains thèmes (évaluation environnementale, trame verte et bleue, risques)

en faisant largement part de l'actualité avec l'entrée en vigueur de la loi ALUR.

La DREAL Auvergne a été retenue dans le cadre de l'appel à projet atelier des territoires lancé par le ministère de l'Égalité des territoires en mai 2014. Cette candidature vise à apporter un regard nouveau sur les problématiques de développement des territoires ruraux à partir de deux sites d'expérimentation : la communauté de communes de Craponne-sur-Arzon et la communauté de communes du Val de Besbre Sologne bourbonnaise. C'est également pour les services de l'État une occasion de développer de nouveaux modes d'accompagnement des territoires sur un principe d'atelier de projet.

Les parcs naturels régionaux

- ▶ Le **PNR des Monts d'Ardèche**, principalement localisé sur la région Rhône-Alpes, a obtenu son renouvellement de classement pour 12 ans. Le territoire classé incorpore désormais 7 communes de la Haute-Loire. Des actions ont été engagées immédiatement en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture, en liaison étroite avec la DREAL Auvergne.
- ▶ La mise en œuvre de la charte du **PNR Livradois-Forez**, reclassé sur son nouveau périmètre depuis 2011, s'est poursuivie. Une nouvelle convention pluriannuelle a été négociée en 2014. La DREAL a suivi les actions exploratoires autour de la responsabilité sociétale des entreprises de son territoire (DERSELF) et l'action « Habiter autrement les centres bourgs ». Un bilan a été effectué pour l'accompagnement d'une opération de construction en autopromotion en milieu rural. L'action du syndicat mixte en matière de réglementation de la circulation des véhicules motorisés sur les voies et chemins a été réactivée en vue d'un 1er bilan à trois ans.
- ▶ Le **PNR des Volcans d'Auvergne** ayant été reclassé en 2013, une nouvelle convention pluriannuelle a été négociée en 2014. La mise au point du dispositif d'évaluation de la nouvelle charte a fait l'objet d'un accompagnement.
- ▶ Le processus de création du **PNR sources et gorges du haut Allier** s'est poursuivi en 2014 avec la délivrance d'un « avis intermédiaire » sur l'avant-projet de charte, après visite du conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la fédération des PNR de France. Cet avis a été construit localement en partenariat avec 62 services et établissements publics des deux régions Auvergne et Languedoc-Roussillon. Un suivi renforcé de cet avis, proposé par le MEDDE, a été réalisé en collaboration avec le rapporteur du CNPN.
- ▶ Le projet de création du **PNR de l'Aubrac** s'est poursuivi par une redéfinition du périmètre d'étude et la mise en place, sur cette nouvelle base, du syndicat mixte de préfiguration. La DREAL Auvergne a contribué au comité technique aux côtés de la DREAL chef de fil (Région Midi Pyrénées). Les travaux de cette instance ont porté sur l'élaboration du diagnostic territorial.

- ▶ **Ville durable** > 3ème vague de labellisation écoquartier et élaboration d'un recueil d'opérations d'aménagement durable visant à valoriser les initiatives locales, animation régionale avec les partenaires, action pour contribuer à la connaissance autour du foncier.
- ▶ **Agenda 21** > animation régionale pour favoriser la réalisation d'agendas 21 ou des démarches territoriales de développement durable. Une réunion régionale a été organisée en ce sens le 9 février 2015. Lancement d'un appel à projet agenda 21 pour susciter des projets et soutenir les initiatives émergentes.
- ▶ **Mise en œuvre de la loi ALUR** > formation des services sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et les schémas de cohérence territoriale (SCoT), journées régionales des bureaux d'études planification et des architectes et paysagistes conseils, poursuite des travaux pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (trame verte et bleue, consommation d'espaces, gaz à effet de serre...), travaux sur la consommation d'espaces, les friches.
Élaboration de la stratégie régionale > études « aménagement, logement et transport », amélioration du porter à connaissance de l'État en s'appuyant sur internet (mise à disposition de données, réponses « automatiques »).
- ▶ **PNR** > accompagnement et instruction de la demande de classement du projet de charte du parc Sources et Gorges du Haut-Allier. poursuite des travaux de finalisation du diagnostic et d'écriture de la charte du projet de parc naturel régional de l'Aubrac.
- ▶ **Nouveau conseil aux territoires** > l'atelier des territoires se déclinera à travers la tenue d'un séminaire régional de lancement en début d'année et trois ateliers participatifs sur chacun des deux sites d'expérimentation. Un séminaire de restitution viendra clôturer la démarche en 2016.



Peupleraie - Urçay - vallée du Cher

La valorisation des données nécessaires à la connaissance

En 2014, la DREAL Auvergne a poursuivi sa politique de valorisation des données statistiques et géomatiques dont elle a la charge.

Dans le cadre de la directive Inspire qui impose de rendre accessibles au public les données géographiques des autorités publiques, la DREAL Auvergne a fortement développé sa politique de mise à disposition des données publiques sur la plate-forme dédiée à l'information géographique Prodigé Auvergne: www.prodige-auvergne.fr

Cette plate-forme regroupe les données géographiques de la DREAL, de la DRAAF, de la DIR Massif central et des DDT de la région et les propose en visualisation ou en téléchargement. Environ 250 séries de données géoréférencées ainsi que 25 cartes interactives ont déjà été mises en ligne sur Prodigé Auvergne.

Par ailleurs, les données de la DREAL Auvergne sont accessibles par le biais du géocatalogue du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG), instance partenariale entre l'Etat et les collectivités territoriales pour diffuser l'information géographique en Auvergne. La DREAL participe d'ailleurs au pilotage du CRAIG et, parmi les projets menés en commun, citons la mise en place du site internet

risques.auvergne.pref.gouv.fr qui vise à délivrer au grand public une information complète relative aux risques majeurs en Auvergne.

Concernant l'activité statistiques, la DREAL a pu traiter en 2014 quatre-vingts commandes, trois études majeures ont été réalisées et une soixantaine de publications valorisées. En termes de production, cette valorisation des données a pris la forme d'une participation soutenue de la mission Géomatique Statistiques Données à différents types de travaux (schéma régional climat air énergie, plans climat énergie territoriaux, observatoire de la qualité de la construction de la DDT63, analyse du foncier à bâtir, etc...).

Enfin, des études spécifiques ont été réalisées en 2014, comme l'étude version 2.0 sur la consommation d'espace en Auvergne ou l'étude sur les évaluations de populations résidentielles avec une déclinaison appliquée aux risques inondation et mouvements de terrain et une déclinaison appliquée à une problématique mobilité. L'étude concernant les estimations de populations a fait l'objet d'un article dans la revue **Sign@ture**, la lettre de l'information géographique (numéro 55, octobre 2014).

Autorité environnementale et commissaires enquêteurs

Mieux prendre en compte l'environnement dans les documents de planification et les grands projets, faciliter la compréhension par tous de leurs conséquences environnementales, voilà le but de l'évaluation environnementale et de l'enquête publique.

Le porteur du plan ou du projet réalise son évaluation environnementale et la soumet à l'avis de l'autorité environnementale. Au niveau régional, l'autorité environnementale peut être le préfet de région (pour les projets et les cartes communales par exemple) ou de département (pour les plans locaux d'urbanisme et les SCoT par exemple). La DREAL prépare l'avis pour le préfet. L'avis signé est rendu public, notamment par sa mise en ligne sur le site internet de la DREAL. Il est joint à l'enquête publique.

L'autorité environnementale est aussi chargée de décider si certains projets ou plans doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur autorisation, suivant la procédure dite du « cas par cas ».

Bilan 2014

Exercice de l'autorité environnementale

83 avis ont été sollicités auprès de l'autorité environnementale (AE) en Auvergne, répartis environ à parts égales entre projets et plans (PLU, cartes communales, réglementations des boisements, programmes européens 2014-2020...).

198 demandes d'analyse au cas par cas ont été déposées dont 96 % ont été dispensées d'étude d'impact.

En complément des avis, afin d'aider les maîtres d'ouvrages à évaluer la qualité environnementale de leurs projets et à mieux en maîtriser les impacts environnementaux, la DREAL pour l'autorité environnementale a participé à de nombreuses réunions de cadrage préalables aux avis avec les porteurs de projets, les collectivités et les services de l'État concernés. Elle a contribué aux deux journées de formation à destination des bureaux d'étude en urbanisme et en environnement.

La consultation croissante et soutenue des rubriques de l'AE depuis deux ans sur le site internet de la DREAL et les échanges nombreux avec les maîtres d'ouvrages des projets ou des plans, montrent l'intégration croissante de la démarche d'évaluation environnementale et des activités de l'AE à la conception des projets et au débat public qui les entoure.

Formation des commissaires enquêteurs

Chargés de recueillir les observations du public et de donner un avis argumenté sur les projets, les commissaires enquêteurs ont un rôle très important dans l'analyse des projets et de leur qualité environnementale. La DREAL participe activement à leur formation et à leur recrutement, en lien avec le tribunal administratif. Ainsi, en 2014, la DREAL a organisé, avec le tribunal administratif et la compagnie des commissaires enquêteurs d'Auvergne, trois sessions de formation qui ont été largement suivies, une pour les commissaires nouvellement nommés, une pour ceux réinscrits dans l'année et une pour tous les commissaires, sur les projets éoliens. Dans le cadre de l'amélioration continue et de l'écoute des bénéficiaires (démarche qualité), une enquête auprès des commissaires a été lancée fin 2014 portant sur le contenu des avis et l'utilisation de ces avis dans leur travail.

Perspectives 2015

- ▶ Poursuivre, dans le cadre de l'amélioration continue sur la qualité de la production, le travail de hiérarchisation des observations dans les avis et l'amélioration de leur accessibilité en terme de contenu, par le public.
- ▶ Améliorer l'accessibilité des avis, en particulier en rénovant la rubrique de l'autorité environnementale du site internet DREAL.
- ▶ Mettre en œuvre les nouvelles réformes concernant l'évaluation environnementale issue des travaux de modernisation du droit de l'environnement et de la réforme territoriale.
- ▶ Conforter la formation des commissaires enquêteurs.

Sites et paysages

La DREAL Auvergne est chargée de la politique des sites et paysages dans la région. A ce titre, elle élabore des outils de connaissance des paysages, participe aux démarches de valorisation des paysages et veille à une meilleure prise en compte de ce volet dans les différentes politiques publiques.

La DREAL est également chargée de la mise en œuvre de mesures de protection ou de gestion des sites par des moyens réglementaires et financiers.

Bilan

2014

Les projets de classement

Le ministère a engagé une mise à jour de la liste Olin de 2006, identifiant les sites majeurs restant à classer au niveau national. Dans ce cadre, des propositions ont été travaillées en lien avec les DDT et les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) et présentées en commission départementale des sites et paysages. Les commissions se sont prononcées favorablement sur les propositions qui ont donné lieu à un échange sur la stratégie en matière de politique des sites.

Les projets en cours ont été confirmés :

► Gergovie

la poursuite du projet de classement ayant été confirmée début 2013, une inspection a été sollicitée au printemps 2014. Elle a eu lieu début 2015.

Le conseil général a poursuivi la réflexion globale en associant ces différents partenaires dont l'État. L'objectif est d'élaborer une stratégie d'actions et de gestion sur ce site.

► Le bassin du Puy-en-Velay

bénéficie d'un patrimoine architectural et paysager remarquable. Les démarches de classement initiées en 2012 se sont poursuivies sur le bassin du Puy en Velay :

- **Les gorges du Dolaizon**

(Vals près le Puy et St Christophe sur Dolaison)

a fait l'objet d'un avis favorable de la commission supérieure des sites en mai 2014. Le décret de classement est prévu pour courant 2015.

- **Le rocher St Michel d'Aiguilhe**

finalisé en 2013 a été présenté en commission départementale et commission supérieure.

Au regard des évolutions législatives en préparation, des compléments ont été demandés et un travail collégial a été conduit sous l'égide de la préfecture en coordination avec les élus. Le dossier sera présenté à nouveau au printemps 2015.

De nouveaux projets ont fait l'objet de travaux préparatoires, dans des phases préalables au classement :

► Les gorges de la Truyère

où des premiers échanges ont eu lieu avec les communautés de communes Saint-Flour Margeride.

► Les Hautes-Chaumes du Forez

où des échanges préparatoires se sont déroulés en 2014 entre les DREAL, DDT, STAP et sous l'égide des sous-préfets d'Ambert et de Montbrison.

Des opérations de valorisation et de gestion ont été menées sur différents sites classés de la région : travaux forestiers en chaîne des Puys, réflexion interservices État sur l'opportunité d'une révision de la charte de gestion forestière du site classé Chaîne des Puys.

Par ailleurs, l'accompagnement du projet de valorisation des hêtres tortueux sur les monts de la Madeleine s'est poursuivi, avec le financement d'un diagnostic sanitaire, le projet de classement ayant été confirmé dans son opportunité par la commission départementale.



Inscription UNESCO

L'année 2014 a permis de consolider le dispositif de gouvernance mutualisée (OGS, site classé et bien proposé à inscription). Une nouvelle commission locale a eu lieu en avril 2014. La coordination des services de l'État sur la candidature et les enjeux s'est poursuivie : urbanisme, forêt, nature.



Le dossier de candidature pour le bien Chaîne des Puys - faille de Limagne a été présenté par la France au comité « patrimoine mondial » réunit à Doha en juin 2014.

Le dossier a fait l'objet d'une décision de renvoi, qui se traduit par la reconnaissance de la valeur universelle du bien et la demande d'éléments complémentaires.

Le conseil général du Puy de Dôme a engagé des approfondissements sur différents points du dossier (maîtrise foncière, urbanisation, carrières) qui vont se poursuivre par un travail partenarial en 2015.

Connaître et valoriser les paysages d'Auvergne

Le site internet de l'atlas des paysages d'Auvergne a été ouvert au public fin septembre 2014. Cette mise en ligne s'est accompagnée d'une journée de lancement organisée le 26 septembre et de la diffusion d'un document de communication sur les paysages en Auvergne.

Cet atlas est issu d'un important travail de terrain.

Les partenaires impliqués sur la question du paysage en région ont été mobilisés pour participer à faire vivre cet outil de connaissance et de questionnement sur les paysages. Des projets communs sont envisagés pour 2015.

La DREAL a également participé à la journée départementale des paysages du Cantal organisée le 17 octobre 2014.

D'autres actions de sensibilisation interne ont été conduites, notamment la présentation de l'atlas lors des assemblées du personnel de la DDT de l'Allier et de la DREAL Auvergne.

Les opérations «Grands Sites»

L'Auvergne compte deux sites labellisés Grand Sites de France pour 14 au niveau national. En 2014, le Grand Site « Puy de Dôme » a vu son label renouvelé pour une période de 6 ans. Un travail de fond a été engagé avec le centre interministériel de défense pour améliorer l'insertion paysagère des bâtiments situés au sommet du Puy de Dôme.

Les travaux de valorisation et de gestion de la fréquentation sur le Grand Site du Puy Mary se sont poursuivis, avec un appui technique et financier de la DREAL. En 2014, la DREAL a accompagné financièrement les travaux complémentaires sur les stationnements situés autour de la maison de site de Dienne.

Perspectives

2015

- ▶ **L'implication sur la politique du paysage** se poursuivra à travers la mise à jour régulière du site atlas des paysages, mais également par un travail de fond sur les ressources disponibles sur le paysage en région. La structuration d'un réseau des acteurs du paysage se confirmera avec des actions partenariales de sensibilisation lors de journées départementales des paysages et une action sur le paysage urbanisé.
- ▶ **La DREAL en lien avec les DDT** accompagnera les candidats à l'appel à projet plan paysage lancé fin 2014. Dans une approche d'accompagnement et de pédagogie, les services ont conduit quelques actions autour de la publicité en 2014. Une stratégie régionale sur la publicité sera élaborée en 2015 en lien avec les DDT.
- ▶ **Les projets de classement** initiés (Gergovie, hêtres tortueux, rocher Saint-Michel d'Aiguilhe, gorges de la Truyère, hautes chaumes du Forez) vont se poursuivre.
- ▶ **L'attention sur les sites les plus sensibles** ou fréquentés sera maintenue : les Grands Sites de France du Puy Mary et du Puy de Dôme, le site du Mezenc avec la tenue d'un comité de gestion du site et différentes réflexions de valorisation ou de protection conduite en lien avec les structures de parc naturel régional.
- ▶ **L'accompagnement des évolutions** du plan de gestion du bien Chaîne des Puys - faille de Limagne fera partie des priorités pour la DREAL, dans la perspective d'une présentation du bien au comité patrimoine mondial de 2016 et d'une nouvelle visite d'experts à l'automne 2015. Le service engagera également la concertation autour de la révision de la charte de gestion forestière du site classé Chaîne des Puys, avec un premier comité de pilotage en mars 2015.

Logement

La DREAL définit la politique régionale de l'habitat à partir des orientations nationales et de son analyse des enjeux du territoire.

Elle la soumet au débat notamment au sein du comité régional de l'habitat.

Elle pilote sa mise en oeuvre : répartition des objectifs et des crédits entre les départements, coordination de l'action des directions départementales sur le logement.

Bilan 2014

Des résultats exceptionnels en matière de rénovation thermique de l'habitat

Le programme « Habiter Mieux » a obtenu, en Auvergne, des résultats particulièrement élevés confirmant un besoin du territoire en terme de rénovation thermique.

Conscientes de ses dimensions sociales, environnementales et économiques, les collectivités l'ont fortement relayé. La DREAL a donc demandé et obtenu un doublement des crédits régionaux du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Au final, le cumul des dotations ANAH et FART pour le parc privé a atteint plus de 31 M€. C'est un niveau exceptionnellement élevé pour notre région qui témoigne de l'intérêt du niveau national pour les enjeux de cette politique en Auvergne.

Le développement de la connaissance des marchés du logement

La DREAL a poursuivi son programme d'études pour éclairer les partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cette année, deux thématiques nouvelles ont été explorées.

Une étude sur le logement des jeunes alternants identifie l'enjeu du logement dans le développement de l'apprentissage. Elle propose des pistes d'action dans le cadre du plan régional pour la jeunesse.

Une étude sur les copropriétés potentiellement fragiles et l'habitat indigne quantifie et territorialise statistiquement les enjeux.

Premier travail sur ce sujet conduit en Auvergne, il contribue à la sensibilisation des acteurs et au déclenchement de démarches locales plus opérationnelles.



chiffres clés

1 958

logements sociaux
nouveaux agréés (PLUS - PLAI - PLS)

2.7 M€

subventions directes
au logement social

2 299

logements traités
dans le cadre du programme
"habiter mieux"

23.1 M€

crédits Anah
consommés pour la
réhabilitation du parc privé



la Montorière - Le Cendre

Un fort investissement dans le logement HLM, traduit par le pacte entre l'État et le mouvement HLM

Face à la crise du logement, le gouvernement et le mouvement HLM ont fixé, le 8 juillet 2013, les objectifs et les moyens d'une relance de la construction et d'une rénovation de logements sociaux.

En Auvergne, la production de logements sociaux a cru de 30 % pour atteindre l'objectif de 1 400 logements PLUS et PLAI. La réhabilitation thermique des logements les plus économes a progressé.

Cette production est un enjeu important pour la région. Elle correspond à 235 millions d'euros d'investissement annuel dans l'économie auvergnate. Elle génère une activité opportune en période de crise.

La DREAL et l'association des bailleurs sociaux d'Auvergne ont organisé une rencontre pour sensibiliser tous les acteurs du logement et de la construction à ces objectifs.

Perspectives

2015

Améliorer l'efficacité des politiques sociales du logement

Le contexte de crise économique et sociale accentue les difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans leur logement. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit de renforcer les dispositifs d'intervention dans ce domaine (attributions de logements sociaux, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées). La DREAL va contribuer, avec les directions départementales interministérielles, et avec les acteurs concernés, à mettre en place et coordonner ces nouveaux outils.

Déployer un outil intégré de programmation des logements sociaux

En lien avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), l'État a développé un outil de programmation et de suivi des logements sociaux (SPLS). Cet outil, déjà en test dans 8 régions, sera déployé en 2015 en Auvergne.

Il préfigure la dématérialisation complète de la programmation et de l'instruction des financements du logement social. Il favorisera une approche pluri-annuelle.

Son déploiement dans les organismes HLM, les services de l'État et les délégataires des aides à la pierre sera pilotée conjointement par la DREAL et l'association régionale Auvergne de l'USH tout au long de 2015.

Mettre en place le comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Le comité régional de l'habitat permet le partage de l'information et l'échange sur les enjeux locaux des politiques de l'habitat.

La loi ALUR a prévu l'élargissement de ses compétences aux questions d'hébergement. Sa vocation et l'approche globale des problèmes en seront renforcées. Des représentants des usagers seront représentés au comité et pourront témoigner de leurs attentes et de leurs besoins.

La DREAL est secrétaire du comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Elle conduit les procédures pour une mise en place de ce CRHH le 3 mars 2015.



Energie - Air - Climat - Construction

Bilan

2014

Transition énergétique

2014 a été l'occasion de poursuivre les actions menées dans le cadre de la transition énergétique, en lien avec les objectifs du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Plusieurs actions ont été conduites pour suivre la mise en œuvre de ce schéma approuvé en juillet 2012 :

- élaboration d'une plaquette présentant les principaux résultats en 2013, du suivi du schéma, plaquette diffusée sous format papier et numérique (sites internet de la DREAL, du conseil régional et de l'Ademe),
- amélioration des outils de collecte et mise à jour des indicateurs avec plusieurs évolutions positives concernant certaines énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation), le rythme actuel de développement de l'éolien ne permettant à contrario pas d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Ces indicateurs ont été présentés lors du comité de suivi SRCAE de décembre 2014.

L'année 2014 a également été marquée par une dynamique accrue sur la transition énergétique sous l'impulsion de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Ainsi, le comité de suivi du SRCAE s'est élargi à l'ensemble des thématiques présentées dans le projet de loi Transition énergétique permettant notamment de mieux accompagner les territoires dans le cadre de leurs démarches locales. Il devient le comité de suivi Transition énergétique.

Un réseau technique transition énergétique a été créé. Regroupant les services de l'État (DDT, DRAAF, DDCSPP, DREAL), l'Ademe et les collectivités territoriales, il est un lieu d'échanges d'informations sur les programmes liés à la transition énergétique et les nombreux appels à projets.

La DREAL suit aussi les différents appels à projets, notamment celui relatif aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) qui a permis l'émergence de 13 candidatures auvergnates et celui liée aux 1 500 méthaniseurs. En liaison avec l'Ademe, elle apporte un appui technique aux DDT et aux collectivités dans le cadre de cet appel à projet TEPCV mais aussi par l'intermédiaire du réseau Auvergne Climat Energie qui réunit les collectivités engagées dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial.

Air

La situation en terme de qualité de l'air en Auvergne a été plutôt bonne en 2014, et les épisodes de pics de pollution peu nombreux notamment par rapport à 2013.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) révisé de l'agglomération clermontoise a été approuvé en décembre 2014.

Le plan d'actions du PPA comporte 15 actions regroupées autour de 5 objectifs, visant en particulier à réduire les émissions liées aux transports et aux bâtiments.

Une démarche de révision des procédures préfectorales d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution, pilotée par la DREAL en lien avec les préfetures de département, est en cours en Auvergne pour améliorer leur efficacité, notamment en agissant plus en amont des pics de pollution.

Modernisation et renforcement du réseau de transport d'électricité

L'année 2014 a connu un accroissement du nombre de projets de développement ou de sécurisation du réseau de transport d'électricité nécessaires pour préparer la transition énergétique et permettre l'accueil des énergies renouvelables mais également sécuriser l'alimentation électrique des territoires.

Ainsi, les instructions relatives au projet « Deux Loires », qui vise à remplacer une ligne unique à 225 000 V, entre Pratclaux (Haute-Loire) et Rivière (Loire) par une ligne à double circuit, se sont poursuivies et ont abouti à la déclaration d'utilité publique du projet et l'approbation du projet d'ouvrage du premier tronçon de la nouvelle ligne.

Rénovation énergétique de l'habitat

Au deuxième semestre 2013, le gouvernement a mis en place un ambitieux plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) visant à multiplier par 3 le rythme actuel des rénovations énergétiques. Ce plan décliné au niveau régional par le préfet de région assisté de l'Ademe et de la DREAL a consisté en 2014 en une forte mobilisation des acteurs de la construction visant à la mise en place d'un plan d'actions régional partagé par tous les acteurs et validé par le comité régional de l'habitat en décembre 2014.

En outre, afin de mobiliser largement les élus des collectivités et les professionnels, le préfet de région a présidé une réunion d'information le 17 octobre 2014, rassemblant une centaine de participants pour sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de la rénovation thermique de l'habitat.

Dans le cadre des travaux liés à l'économie verte, l'étude sur les biomatériaux en Auvergne a été finalisée.

Soutien au développement des énergies renouvelables

En 2014 ont été délivrés 36 certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

La cellule biomasse Auvergne a par ailleurs débuté une enquête de terrain visant à rencontrer les principaux opérateurs de la filière bois énergie (producteurs de plaquettes) pour actualiser et approfondir sa connaissance de la filière, de ses flux, appréhender les difficultés rencontrées et les marges de progrès pour orienter l'action publique au plus près des besoins.

Immobilier de l'État

La DREAL et les DDT ont poursuivi le soutien aux préfets pour assurer le rôle d'expertise technique dans le cadre de la gestion de patrimoine immobilier des bâtiments de l'État. Un outil a été réalisé permettant d'établir la liste des obligations réglementaires auxquelles sont soumis les bâtiments afin d'aider les gestionnaires. Une réflexion régionale a également permis de rechercher et d'évaluer des actions d'économie d'énergie à faible investissement qui pourraient être déployées sur le parc État.

Dans ce cadre, la DREAL a piloté la mise en place d'une convention régionale de valorisation des certificats d'économie d'énergie concernant les travaux réalisés sur le parc État.

En préparation de l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) d'ici fin 2015, la DREAL a publié une synthèse des données disponibles sur le parc État suite aux audits énergétiques/entretien/accessibilité et au recueil des données d'accessibilités au cours de l'année 2013.

Perspectives

2015

Transition énergétique

- Mise en œuvre locale des modalités introduites par la future loi, notamment concernant le financement des énergies renouvelables.
- Accompagnement des démarches locales, notamment via le comité de suivi et le réseau de la transition énergétique.

Qualité de la construction

- Contribution à la coordination régionale des Ad'AP et animation de l'élaboration de l'Ad'AP Etat (état des lieux, stratégie régionale...).
- Animation régionale et pilotage d'actions de déclinaison du PREH.

Transport d'électricité

- Poursuite de l'instruction des projets « Deux Loires » et « Courpière-Olliergues ».
- Organisation de la concertation autour du projet de renforcement de l'alimentation électrique de l'agglomération clermontoise.
- Suivi du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables : modification du schéma pour prise en compte de la modification du décret 2012-533.

Qualité de l'air

- Approbation et mise en œuvre de l'arrêté interpréfectoral définissant les nouvelles procédures relatives à la gestion des épisodes de pollution.

Risques

Le service risques

- ▶ propose et développe des politiques et des actions de prévention et réduction des risques (miniers, technologiques y compris les ouvrages hydrauliques, chroniques)
- ▶ instruit avec les unités territoriales des projets relevant de son champ de compétence, notamment des études d'impact et de dangers
- ▶ s'assure de la prise en compte des risques dans les politiques d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et dans les projets
- ▶ contribue à la préparation, et le cas échéant, à la gestion de crise, anime, coordonne et apporte son appui aux unités territoriales de la DREAL ainsi qu'aux directions départementales interministérielles, pour ce qui est des missions d'inspection des installations classées et de la mise en œuvre des obligations réglementaires en matière de réduction des nuisances sonores générées par les infrastructures de transport.

Les agents des trois unités territoriales (UT) de la DREAL sont chargés de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail dans les carrières. En 2014, les inspecteurs en UT ont été très mobilisés dans la recherche des exploitations illicites de traitement de véhicules hors d'usage et l'identification des établissements relevant de la directive sur les émissions industrielles (directive dite IED relative à la prévention intégrée des pollutions).

Bilan

2014

Sécurité des établissements SEVESO

La DREAL a participé activement à l'exercice plan particulier d'intervention (PPI) de grande ampleur sur le site chimique ALL'CHEM à Montluçon. Elle a en particulier contribué à une large information des riverains et des participants à l'exercice, tant sur le risque toxique que sur le choix d'une pièce de confinement et sur l'articulation avec le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Les aspects facteurs humains et organisationnels ont été à l'origine :

- d'une instruction approfondie de la DREAL d'une demande d'un site chimique de réduire, d'un facteur 5, la durée entre deux campagnes de fabrication,
- d'une inspection très riche d'enseignements, menée conjointement avec l'inspecteur du travail, suite à une explosion sur un réacteur d'un autre site chimique.

La DREAL a été très impliquée dans la gestion, en temps réel, d'une fuite sur une sphère de transport de chlorure d'hydrogène (gaz très toxique et liquéfié sous pression), dans l'examen de l'état des autres équipements similaires et dans le retour d'expérience en lien avec le fournisseur du gaz.

Risques technologiques

Élaboration des PPRT

Hors PPRT Antargaz, le dernier PPRT a été approuvé en avril 2014. Sur les sept PPRT approuvés de la région Auvergne, deux ont recours à des mesures foncières de délaissement pour un montant total d'environ 1,7 M€.

Le travail collaboratif entre les élus, les industriels et les services de l'État se poursuit désormais pour mettre en œuvre ces deux PPRT (délaissement des biens les plus exposés et accompagnement des riverains pour la réalisation des travaux de protection imposés par le PPRT).

Sécurité des équipements sous pression et des canalisations de gaz

Les nombreuses actions de sensibilisation et de contrôles menées en 2014 par la DREAL auprès des responsables de projet, des organisations professionnelles et des entreprises ont contribué à confirmer la diminution (d'un facteur 2 entre 2011 et 2014) des endommagements des réseaux de distribution de gaz naturel.

La vérification par la DREAL du suivi des équipements sous pression (ESP) sur trois ans a permis d'investiguer 300 sites, soit un parc de 6 500 ESP. En 2014, environ un tiers des ESP examinés étaient en situation irrégulière. Cette action de la DREAL a finalement permis à ces propriétaires d'équipements de corriger dans les 6 mois tous les écarts constatés.



Barrage de Rochebut

Sécurité des ouvrages hydrauliques et concession

Suite aux inspections réalisées par la DREAL depuis 2011, la mise en conformité des principaux barrages autorisés progressent et d'importants travaux ont été engagés par leurs propriétaires. En revanche sept ouvrages de moindre importance ont fait l'objet, en 2014, de mesures d'urgence voire de vidange en raison de leur mauvais état d'entretien.

L'instruction du dossier de la concession hydroélectrique de Monistrol d'Allier, qui prévoit la reconfiguration du barrage de Poutès sur le département de la Haute-Loire, s'est achevée avec la mise à l'enquête publique en janvier 2015.

Bilan

2014

Risques chroniques

Nuisances sonores

L'ensemble des cartes de bruit stratégiques de la région, imposées par la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, sont désormais publiées.

Même si la prise en compte de cette problématique par les collectivités est parfois inégale, l'élaboration des différents plans de prévention du bruit dans l'environnement, s'est poursuivie en 2014 avec notamment la publication de 4 plans dans le Puy-de-Dôme.

Déchets

Les filières illégales de recyclage des déchets et les trafics associés sont dommageables tant en termes environnementaux qu'économiques et nuisent à l'atteinte des objectifs de recyclage européens et nationaux.

Dans ce cadre, les objectifs d'accroissement de la performance des filières de gestion des véhicules hors d'usage (VHU) ne peuvent être atteints que dans la mesure où les VHU empruntent les filières autorisées. Aussi des contrôles renforcés sont réalisés depuis fin 2012 par l'inspection des installations classées en UT, en lien avec les forces de l'ordre, afin de lutter contre les filières illégales. Cette opération a permis de sanctionner 17 établissements non agréés, sur les 42 inspections menées en 2013 et 2014.

10 sites illégaux ont par ailleurs été supprimés. L'action a également été complétée en 2014 par un contrôle du seul broyeur de VHU de la région pour s'assurer du respect de la traçabilité des VHU reçus.

Pollutions dans l'eau

Les 80 installations industrielles de la région engagées dans la démarche de recherche des substances dangereuses dans leurs rejets ont poursuivi leur action. Cette démarche a permis d'identifier les principaux émetteurs et de leur prescrire par arrêté la mise en place d'une surveillance pérenne (38 établissements). Pour certains de ces établissements, l'arrêté a également imposé une obligation de réduire les flux et de proposer un plan d'actions en ce sens au préfet (13 établissements).

Depuis plusieurs années, des malformations de poissons sont observées dans la rivière Dore. Des investigations ont permis d'identifier en 2011 les rejets de l'usine Sanofi à Vertolaye comme étant à l'origine de ce phénomène. Ces rejets contiennent en effet des résidus de médicaments ayant un effet perturbateur endocrinien, même à très faible concentration.

En lien avec le comité de pilotage spécifiquement créé, l'exploitant a mis en place courant 2014 une unité de traitement au sein de sa station d'épuration permettant de réduire notablement les rejets de résidus de médicaments.

Sites et sols pollués cessation d'activité

Les anciennes activités industrielles de l'usine Landis+Gyr à Montluçon sont à l'origine d'une importante pollution de la nappe phréatique par des solvants chlorés. Du fait de la volatilité de ces produits, des investigations menées en 2013 avaient montré une altération de la qualité de l'air à l'intérieur d'une école maternelle située à proximité de la zone polluée, justifiant la délocalisation de l'école en septembre 2013. Des travaux visant à assainir l'air à l'intérieur de l'établissement ont permis la réintégration des élèves à la rentrée de septembre 2014.

Une pollution du même type est également identifiée à proximité de l'ancien site JPM à Avermes dans le département de l'Allier. Au-delà des travaux de dépollution en cours, des émanations de solvants chlorés ont été mesurées à l'intérieur d'une habitation riveraine et ont nécessité d'installer un dispositif de ventilation pour abaisser les concentrations.

Par ailleurs, lorsqu'un exploitant d'installation classée est mis en liquidation judiciaire et doit de ce fait cesser son activité, les fonds disponibles pour la mise en sécurité du site sont parfois insuffisants. Désormais, les secteurs d'activité présentant le plus de risques en cas de cessation d'activité (accumulation de déchets, pollution des sols...), doivent constituer des garanties financières mobilisables par l'Etat en cas de défaillance de l'exploitant. Dans ce cadre, 51 arrêtés préfectoraux ont été pris sur proposition de la DREAL Auvergne pour imposer la constitution de ces garanties.

Pour les installations ayant généré un passif environnemental lors de leur cessation d'activité antérieurement à ce dispositif, il existe un dispositif de prise en charge des sites orphelins par des fonds publics. En 2014, 3 friches industrielles ont pu bénéficier de ce dispositif, sous le contrôle de l'inspection des installations classées. Le montant des travaux réalisés est de l'ordre de 500 000 € (évacuation de déchets principalement).

Stockage des matériaux - carrière dans les Combrailles



Mines et Après-mines

L'activité minière connaît un regain d'intérêt en Auvergne avec :

- des demandes de permis exclusifs de recherches (P.E.R.) de gîtes géothermiques à haute température (> 150°C) portés par deux opérateurs concurrents. L'entente intervenue entre eux laisse subsister 4 permis accordés en 2013 et 2014. Les deux opérateurs se sont associés sur un cinquième secteur au nord de l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- la demande d'un P.E.R. d'étain, tantale, niobium et substances diverses sur l'important gisement d'Echassières (département de l'Allier), exploité par ailleurs pour son kaolin.

Les travaux de mise en sécurité du terril de Pontgibaud-stade ont été achevés début 2014.

Les instructions des deux plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur les anciens bassins houillers de Bézenet-Doyet-Montvicq (03) et de Brassac-Ste Florine(63-43) se poursuivent.

Produits chimiques

La DREAL a réalisé 15 contrôles auprès des fabricants et importateurs soumis à l'application du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH).

Un de ces contrôles a notamment mis en évidence la mauvaise classification d'un mélange commercialisé, conduisant à sous-estimer notablement le risque de danger pour l'environnement et les utilisateurs. Plus globalement, ces contrôles mettent souvent en évidence un défaut d'appropriation de ce règlement par les entreprises assujetties.

Carrières

En matière d'inspection du travail dans ce secteur d'activité, la thématique retenue en 2014 est le contrôle des équipements de protection individuelle.

28 inspections ont été réalisées par les agents des unités territoriales de la DREAL.

Les contrôles, qui ont porté sur plus de 160 équipements, ont globalement montré une bonne prise en compte de cette problématique par les exploitants.

La révision du schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme a abouti en 2014 suite à un important travail réalisé avec les partenaires. L'arrêté préfectoral d'approbation a été signé le 30 juin 2014. Le projet finalisé du schéma révisé de la Haute-Loire a été mis à disposition du public au cours du dernier trimestre 2014. Il devrait être arrêté en 2015.

Ces schémas fixent les orientations concernant l'implantation des carrières auxquelles ils sont opposables et pour une gestion économe des matériaux. Ils permettent notamment de garantir la protection des nappes alluviales et de préserver certains secteurs paysagers à forte sensibilité, comme la chaîne des puits. Ils visent à conserver une proximité entre production et consommation de granulats, à développer le recyclage des déchets du BTP et à maintenir les productions spécifiques comme la pierre de lave.

Fin 2014, le comité d'orientation de l'observatoire régional des matériaux a été réuni pour faire le point sur la situation économique de l'exploitation des carrières, les études réalisées en 2013 et 2014 pour le compte de l'observatoire et pour définir des perspectives pour les deux années à venir.

Ont notamment été présentés : la situation de la filière matériaux bio-sourcés en Auvergne, la production des roches et minéraux industriels en Auvergne et l'avancement du recyclage des déchets inertes du BTP.

826
sites industriels

soumis à autorisation
installation classée

215 carrières

8 SEVESO seuil haut

17 SEVESO seuil bas

25 soumis à quotas CO2

95 soumis à la directive
IED

28
inspecteurs

des installations classées

418
visites de sites

28
autorisations I.C.
(nouvelles et/ou extensions)
signées dont 8 carrières

4
infractions relevées

2
consignations
de sommes prononcées

22
plaintes traitées

64
barrages
de classe A, B ou C
suivis par la DREAL

10
inspections
de barrages

7
vidanges
totale ou partielle
suite à incidents sur des petits
barrages du Puy-de-Dôme
(classe C et D)

112
établissements
contrôlés pour leurs ESP

8
visites
de surveillance des organismes
habilités en ESP

1 100 km
de canalisations
de transport de gaz naturel
(> 20 bars)

5 000 km
de canalisations
de distribution de gaz naturel

6
visites
de chantier suite à dommages
sur canalisations de gaz naturel

Risques technologiques

- ▶ Mettre en œuvre les dispositifs de financement des mesures foncières des PPRT.
- ▶ Poursuivre l'examen de la réduction des risques du dépôt ANTARGAZ à Courmon.
- ▶ Instruire les révisions quinquennales des études de dangers de 6 sites SEVESO seuil haut.
- ▶ Mener les actions d'inspection des sites SEVESO sur les thèmes de la prévention des risques liés au vieillissement des équipements et de la robustesse des barrières de sécurité, notamment des systèmes instrumentés et des automates.
- ▶ Accompagner les industriels pour leur 1er recensement vis-à-vis de la directive SEVESO 3 relative à la prévention des accidents majeurs.
- ▶ Poursuivre les actions de sensibilisation et les contrôles relatifs à la mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention des endommagements de canalisations de gaz, afin de conforter la baisse des dommages sur ouvrages et instituer 50 % de servitudes d'utilité publique pour les canalisations de transport de gaz.
- ▶ Développer les actions de surveillance du parc d'équipements sous pression au sein des installations classées en synergie avec les différents acteurs internes et externes à la DREAL Auvergne.
- ▶ Contrôler les ouvrages hydrauliques à forts enjeux et tout particulièrement les barrages autorisés.
- ▶ Préparer la mise en œuvre par les collectivités locales de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).
- ▶ Instruire les premières études de dangers de digues (Moulins, Brives-Charensac et le site Constellium à Issoire).
- ▶ Suivre les trois revues de sûreté (visite décennale) programmées en 2015 et instruire les demandes de travaux pour la re-construction de deux évacuateurs de crue et la réfection de conduites forcées.
- ▶ Achever l'instruction du dossier de renouvellement de la concession hydroélectrique de Monistrol d'Allier (barrage de Poutès – 43).
- ▶ Instruire les demandes de travaux, en particulier l'enlèvement des atterrissements sur Montfermy et les interventions sur l'Ance du Nord et Versihac.

Mines et après-mines

- ▶ Poursuivre l'élaboration des plans de prévention des risques miniers des secteurs de Bézenet-Monvicq-Doyet et de Brassac-Charbonnier-Auzat-Sainte-Florine, et engager celui de Pont du Château.
- ▶ Porter à la connaissance des collectivités concernées en région Auvergne les informations sur l'après-mines : ouvrages débouchant au jour, aléas miniers, stériles miniers, mines d'uranium.
- ▶ S'assurer du nettoyage des stériles de mines d'uranium sur l'Allier et le Puy-de-Dôme.
- ▶ Suivre les procédures administratives au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme pour permettre la mise en sécurité de l'ancien terroir de résidus miniers de Roure les Rosiers à St Pierre le Chastel (département du Puy-De-Dôme).

Risques chroniques

- ▶ Accompagner l'élaboration des derniers plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en lien avec les DDT.
- ▶ Participer à l'élaboration du plan régional santé-environnement (PRSE version3) en commun avec la DREAL Rhône-Alpes.
- ▶ Contrôler l'application de la nouvelle réglementation mise en place en décembre 2013 pour prévenir le risque légionellose.
- ▶ Finaliser la révision des autorisations d'exploiter des industriels du secteur de la fabrication de l'acier et du verre.
- ▶ Généraliser l'action pressings à l'ensemble des installations en proposant notamment des mesures de qualité de l'air à l'ensemble des riverains de pressings.
- ▶ Accompagner le passage, depuis le 1er janvier 2015, dans la législation des installations classées des installations de stockage de déchets inertes.
- ▶ Participer à la déclinaison régionale du nouveau programme national de prévention des déchets 2014-2020 et contribuer à la mise en place d'actions visant à favoriser l'économie circulaire.
- ▶ Le schéma départemental révisé des carrières de la Haute-Loire devrait être approuvé en mars 2015. Dans le cadre de l'observatoire régional des matériaux, la réalisation d'outils pédagogiques sur les ressources minérales d'Auvergne et les enjeux de leur gestion, outils à destination des publics scolaires et du grand public, sera lancée en partenariat avec l'union régionale des CPIE.

Risques naturels

Hydrométrie

Prévision des crues

Méandre de Queuille

La DREAL et les directions départementales des territoires pilotent et mettent en œuvre les actions de prévention des risques naturels, dont les principaux en Auvergne sont les inondations et les mouvements de terrain.

L'hydrométrie a pour objet la mesure des hauteurs d'eau et des débits des rivières. Dans ce domaine, la DREAL réalise un suivi continu de certaines rivières pour répondre aux besoins de nombreux utilisateurs.

La DREAL assure également la prévision des crues sur le bassin versant de l'Allier en produisant quotidiennement les bulletins de vigilance et de prévision à destination du grand public et des services de gestion de crise.

Bilan

2014

Connaissance des cours d'eau expertise hydrométrique et hydrologique

Le suivi quotidien du niveau des cours d'eau est confié à la DREAL via la gestion d'un réseau de 120 limnimètres (qui mesurent la hauteur d'eau) et de 25 pluviomètres (qui mesurent la quantité d'eaux météoriques).

Par ailleurs, elle est chargée de la production des données de débit sur une majeure partie de ces limnimètres.

Pour transformer la hauteur d'eau (qui est mesurée) en débit, les agents de la DREAL réalisent des interventions sur le terrain pour élaborer cette corrélation entre la hauteur d'eau et le débit en un point de la rivière. Ces interventions de mesure de débits sont appelées jaugeages.

Les données collectées sont ensuite contrôlées, sauvegardées puis valorisées par la DREAL à travers :

- ▶ la mise à disposition journalière des données sur le serveur dédié <http://spdiren.coliane.fr>
- ▶ le versement des données validées sur www.hydro.eaufrance.fr
- ▶ l'édition du bulletin de suivi mensuel de la situation hydrologique de la région (et la mise à jour du site Internet dédié <http://www.eaunauvergne.fr>)

- ▶ de nombreuses études d'expertise hydrologique (188 sites étudiés en 2014) en réponse aux sollicitations des services de l'État concernés (notamment de police de l'eau), de collectivités territoriales et de particuliers (le plus souvent pour l'estimation de débits de référence)
- ▶ des rapports hydrologiques en vue d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (12 rapports en 2014 concernant 18 communes : 10 dans l'Allier, 7 dans le Puy-de-Dôme et 1 en Haute-Loire).

La maintenance de ce réseau de limnimètres et de pluviomètres est assurée par les agents de la DREAL. L'effort de modernisation du réseau de mesure se poursuit chaque année, et en 2014 il s'est traduit par le renouvellement de tout ou partie du matériel de 11 stations.

La bonne connaissance des régimes de nos rivières est essentielle à plusieurs titres. On citera, entre autres : le suivi des étiages, la prise de mesures nécessaires au maintien d'une bonne qualité de l'eau, la prévision des crues.



Jaugeage sur la Sioule à Ebreuil

Prévention et prévision du risque inondation sur le bassin de l'Allier

Le service prévision des crues (SPC) de l'Allier de la DREAL a pour mission la surveillance et la veille hydrométéorologique sur environ 670 km des rivières Allier (de Langogne à la confluence avec la Loire au Bec d'Allier), Alagnon, Sioule et Dore.

Le bassin versant de l'Allier s'étend sur les 4 départements auvergnats, ainsi que sur le Cher, la Nièvre, l'Ardèche et la Lozère. 205 communes bénéficient ainsi de la Vigilance crues assurée par les agents de la DREAL.

La Vigilance crues, c'est l'évaluation deux fois par jour du risque maximal pour les 24 prochaines heures sur chacun des 9 tronçons surveillés. Cette information est publiée à travers la carte de vigilance de crue consultable sur <http://www.vigicrues.gouv.fr>.

Lors d'un événement, elle est complétée par les prévisions sur le déroulement attendu (hauteur maximale prévue, estimation de l'heure du pic de crue...).

Les services de gestion de crise, au premier rang desquels les SIDPC en préfecture, utilisent cette information et organisent des exercices de sécurité civile auxquels le SPC participe.

En 2014, un exercice d'ampleur dont le scénario intégrait une crue historique de l'Allier (légèrement supérieure à la centennale) a été mis en place par la Délégation Militaire Départementale dans le secteur d'Issoire. Dans le domaine de la gestion de crise, un travail important a été fourni afin d'élaborer un outil d'aide à la décision à destination des directions départementales des territoires ; cet outil cartographique est destiné à apporter un appui technique au préfet dans la gestion de la crise inondation.

D'autre part, le SPC apporte une expertise technique aux collectivités désirant étudier et mettre en place un système d'alerte local. C'est une alternative à la Vigilance crues assurée par l'État pour des territoires où les crues sont très rapides et pour lesquels une prévision est impossible compte tenu des temps de réaction.

En complément, le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) détaille les missions du SPC : http://www.vigicrues.gouv.fr/ftp/RIC/RIC_SPC_ALL_2014.pdf

Coordination des actions de prévention des risques naturels

La DREAL fait connaître et promeut les politiques relatives aux différents risques naturels, et coordonne les actions de prévention (réglementation, information préventive, études et travaux de prévention), principalement opérées par les DDT. En 2014, DDT et DREAL se sont fortement impliquées dans la poursuite de la mise en œuvre de la directive Inondations auprès des collectivités pour lesquelles le risque inondation est le plus fort.

La DREAL a également pour rôle la diffusion des connaissances à destination de différents publics : services de l'État (notamment de l'Éducation nationale pour une sensibilisation des plus jeunes), collectivités territoriales, professionnels, grand public. Elle anime le réseau rassemblant les différents acteurs régionaux de la gestion des risques et de la prévention, notamment à travers le club Risques.

chiffres clés

16
agents

gestion de
100
stations de mesure hydrométrique

gestion de
54
stations de suivi thermique des cours d'eau (couplées aux stations hydrométriques)

maintenance de
120
stations hydrométriques

maintenance de
25
stations pluviométriques

11
stations
fiabilisées ou modernisées
(en tout ou partie)

725
jaugeages

188
points d'études
126 demandes pour module
130 pour débit d'étiage (OMNA5)
59 demandes diverses
9 demandes pour des débits de crue (le plus souvent, débit décennal Q10)

12
rapports
hydrologiques
en vue d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

9
tronçons réglementaires
surveillés par la prévision des crues sur environ 670 km

42
jours
de vigilance jaune

279
communes
ayant au moins un PPR approuvé

Perspectives

2015

La mise en œuvre de la directive Inondation va se poursuivre en 2015 : DDT et DREAL initient avec les collectivités territoriales concernées les réflexions sur les objectifs de gestion du risque d'inondation les plus pertinents et les actions à engager pour les atteindre (stratégie locale de gestion du risque d'inondation).

Les missions permanentes de l'hydrométrie et de la prévision des crues se poursuivent en 2015. Le développement et le déploiement de nouveaux outils sont prévus dans la perspective de toujours améliorer le service rendu.

Eau et milieux aquatiques



Ruisseau à Ytrac

La politique de l'eau repose sur l'interaction entre de nombreux acteurs : services de l'État, collectivités, usagers de l'eau (professionnels, consommateurs, ...) et les associations.

Le rôle de la DREAL Auvergne est de coordonner, animer, piloter tous ces intervenants afin d'obtenir une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre sur l'eau.

Politique de l'eau

L'actualité a été fortement marquée par le projet de révision anticipée des zones vulnérables, dans un contexte de contentieux communautaire.

Ce projet de révision, dont la consultation a débuté à l'automne, a fait l'objet de nombreux échanges avec les représentants de la profession agricole et les collectivités.

De nombreux articles de presse et différentes manifestations ont accompagné le processus de consultation. L'année s'est terminée par la fin des consultations sur cette révision.

Autres points marquants

- ▶ Lancement, le 19 décembre, de la consultation sur la révision des SDAGE, procédure qui fait suite à un important travail de rédaction.
- ▶ Signature en début d'année des arrêtés préfectoraux d'approbation des SAGE Dore et Sioule qui sont maintenant entrés dans leur phase de mise en œuvre.
- ▶ Avis favorable du comité de bassin sur le SAGE Allier aval.

A noter également

Suite à l'étude finalisée en 2013 sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL relative à «l'amélioration des connaissances sur les nappes souterraines profondes» dans le département de l'Allier, la DREAL a équipé d'enregistreurs 6 forages d'irrigation afin de mieux comprendre les modalités de recharge de ces nappes souterraines.

Un travail d'amélioration du contenu des dossiers de déclaration des forages d'irrigation est en cours en partenariat avec la DDT de l'Allier ainsi que sur la déclaration des prélèvements dans le cadre de la démarche d'organisme unique portée par la chambre d'agriculture.

SAGE

2015 devrait voir la signature de l'arrêté d'approbation du SAGE Allier aval, achèvement d'un travail important sur un territoire marqué par l'enjeu de restauration de la dynamique fluviale.

Révision SDAGE / programmes de mesures

La consultation sur les 2 projets de SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne et leurs programmes de mesures a été lancée mi-décembre 2014 pour une période de 6 mois.

Après prise en compte des avis recueillis, les deux SDAGEs devraient être approuvés fin 2015 pour une mise en œuvre début 2016.

A prévoir également

- ▶ La consultation préalable à l'approbation du projet de SAGE Haut-Allier.
- ▶ L'élaboration du projet de SAGE Loire Amont est en cours de finalisation. Ce projet doit être soumis à l'approbation de la commission locale de l'eau en 2015 ; une présentation en comité de bassin est prévue en 2015 pour le SAGE Loire amont.
- ▶ Le SAGE Cher-Amont, soumis à enquête publique fin 2014, devrait être approuvé courant 2015.

Directive nitrates

Le décret relatif à la désignation et à la délimitation des zones vulnérables est paru le 5 février 2015, et les arrêtés désignant les nouvelles zones vulnérables de bassin devraient être signés dans le premier semestre 2015 par les préfets coordonnateurs de bassin. Les groupes régionaux d'experts nitrates (GREN) vont être à nouveau mobilisés pour valider les outils pour le calcul de la dose prévisionnelle ainsi que pour mettre à jour le référentiel régional de fertilisation.



Parterre d'ail des Ours

Nature et biodiversité

2014 Bilan

Espèces protégées

La mise en oeuvre des plans nationaux d'actions (PNA)

Le plan national d'actions pie grièche grise a été décliné en 2014 en Auvergne.

La déclinaison régionale, composée de 12 fiches sera déployée de 2015 à 2019. Ce plan d'actions vise, en Auvergne, deux espèces de pies-grièches : la pie-grièche à tête rousse et la pie-grièche grise.

Aujourd'hui, le Massif central abrite plus de 80 % des effectifs nationaux de pie grièche grise et constituera bientôt, selon les experts, le dernier territoire où l'espèce pourra se maintenir.

La DREAL poursuit l'animation et la déclinaison des autres PRA et du PNA Maculinéa (animation nationale).

Deux brochures de communication sur la moule perlière ont été mises à disposition.

Dans le cadre de la déclinaison du PNA Maculine, une première édition d'un séminaire conduit à l'échelle du Massif central a réuni le 16 octobre 2014 une trentaine d'entomologistes et gestionnaires impliqués dans la connaissance et la conservation de ces espèces.

Une enquête participative sur les mollusques et écrevisses d'eau douce a également été organisée. Le bilan de cette enquête sera mis à disposition en 2015 mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la mobilisation d'une centaine de contributeurs a permis de faire progresser sensiblement la connaissance sur ces espèces à l'échelle régionale.

Application de la réglementation sur les espèces protégées

Le volume d'activités en matière de CITES en 2014 a sensiblement augmenté pour atteindre un peu plus de 1 800 dossiers (+80%).

La DREAL poursuit par ailleurs l'animation d'un réseau régional CITES (installé en 2013) qui a permis en 2014 la conduite d'une opération inter-services de communication sur la politique CITES.

A la veille des vacances estivales, une conférence de presse a été organisée pour sensibiliser les voyageurs au respect de la réglementation sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction.

En ce qui concerne les dérogations à la réglementation sur les espèces protégées, outre l'instruction des demandes liées à des projets scientifiques (28 dossiers instruits, 37 autorisations en 2014), la DREAL a encouragé la mise en œuvre de la séquence éviter/réduire/compenser dans les projets d'aménagement, ce qui a permis l'évitement d'atteinte aux espèces protégées sur au moins 3 dossiers d'aménagement.

En 2014, 6 arrêtés de dérogation en lien avec des projets d'aménagement ont été établis. La DREAL est en contact avec les maîtres d'ouvrages concernés sur une vingtaine de dossiers.

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Après plusieurs années de travaux, le projet de SRCE entre dans sa phase finale d'approbation.

Concrètement, après sa validation en comité régional trame verte et bleue le 28 janvier 2014, le projet de schéma et son évaluation environnementale ont été arrêtés par le président du conseil régional et le préfet de région.

Ils ont ensuite été soumis à la consultation des communautés d'agglomération et de communes de la région Auvergne, des parcs naturels régionaux, du CESER et du CSRPN au 1er semestre de l'année 2014.

Le projet de schéma et son évaluation environnementale, assortis des avis recueillis, ont enfin fait l'objet d'une enquête publique en fin d'année. L'enquête publique s'est terminée le 16 décembre dernier.

Espèces exotiques envahissantes

En 2014, en complément à la poursuite des actions de connaissance (enquêtes participatives), plusieurs acteurs du réseau régional se sont investis dans une action d'élimination par tir contre la tortue de Floride sur des sites à fort enjeu pour la conservation de la cistude d'Europe dans l'Allier.

La DREAL a également accompagné la mobilisation des services et acteurs terrain suite à la découverte d'un foyer de moules invasives en Haute-Loire (Dresseina polymorpha).

Au niveau national, la DREAL Auvergne a été sollicitée pour participer ou témoigner dans le cadre de plusieurs groupes de travaux. Elle a notamment intégré un groupe de travail national sur les invasions biologiques en milieux aquatiques (IBMA) composé de différents types d'acteurs (gestionnaires, chercheurs, institutionnels...).

Ce groupe de travail constitue une plate-forme originale dont l'objectif principal est de «venir en aide aux gestionnaires» (techniciens de parcs naturels régionaux, fédérations de pêche, syndicats mixtes, collectivités...) en synthétisant et en rendant accessible les connaissances acquises sur les modes de gestion des espèces.

Observatoire régional de la biodiversité (ORB) et système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Dans la continuité des réflexions engagées depuis quelques années, la DREAL a actualisé et enrichi les indicateurs régionaux de la biodiversité mis en place depuis 2013. Trois nouveaux indicateurs viennent compléter le panorama : l'évolution de l'abondance des oiseaux communs, du nombre de taxons évalués sur une liste rouge régionale et des effectifs pondérés de chauve-souris en Auvergne.

Dans l'attente des outils informatiques annoncés par le ministère pour faciliter le déploiement du SINP, la DREAL a également établi un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturel et renseigne depuis quelques mois un compte CARDOBS (qui permet la valorisation à l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) des données locales naturalistes de la DREAL ou de ses partenaires volontaires).

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le portail internet du CSRPN Auvergne a été modernisé et permet d'accéder plus facilement aux décisions et productions du comité. Un rapport d'activité 2014 est notamment mis à disposition en complément aux 14 avis émis pendant l'année 2014.

Natura 2000

La DREAL a veillé en 2014 à poursuivre l'accompagnement du réseau Natura 2000 et de ses acteurs tout en s'investissant fortement pour la mise en œuvre de nouveaux outils en particulier du nouveau cadre d'intervention FEADER.

L'animation du réseau Natura 2000 est au final une mesure du projet de développement durable Auvergne et sera donc soutenue par les fonds européens pendant la prochaine programmation, jusqu'en 2020.

Dans la continuité de la dynamique engagée il y a deux ans, la DREAL a poursuivi également son investissement sur le chantier de désignation des sites Natura 2000 en transmettant 6 nouveaux dossiers au ministère.

L'année 2014 a également été marquée par la finalisation de la mise en place du régime d'incidence avec la signature des 4 arrêtés liste 2 du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

La production d'une brochure de communication sur les retours d'expériences et actions concrètes mises en œuvre dans le cadre du réseau Natura 2000 a enfin été engagée en 2014 (publication attendue en 2015).

Espèces menacées

L'Auvergne s'est dotée en 2014 de deux nouvelles listes rouges régionales.

Une liste rouge papillons de jour (rhopalocères) a notamment été présentée le 13 juin 2014. Cette liste, validée par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) le 8 novembre 2013 et par le Conseil scientifique régional pour la protection de la nature d'Auvergne (CSRPN) le 25 mars 2014, est désormais disponible. Elle révèle que 18,5 % des espèces présentes en Auvergne sont menacées ou quasi-menacées contre 15 % au niveau national.

Une liste rouge des bryophytes (mousses et hépatiques) a été validée par le comité français de l'UICN le 18 juin 2014 et par le CSRPN le 23 juin 2014. Elle révèle que près de 40 % des espèces présentes en Auvergne sont menacées ou quasi-menacées.



Biodiversité

Première édition d'une journée d'information sur la biodiversité à l'attention des bureaux d'étude et maîtres d'ouvrage

Le 08 avril 2014, la DREAL Auvergne organisait une journée d'information consacrée à la prise en compte de la biodiversité dans les projets et les études d'impact.

Quelques 70 participants, bureaux d'études et maîtres d'ouvrages, ont assisté à cette rencontre. Cette journée a été l'occasion d'informer et de débattre sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et d'infrastructure en général, et plus particulièrement lors de la réalisation des études d'impact.

L'ensemble des présentations et outils présentés lors de cette journée sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL.

Perspectives

2015

SRCE

Valorisation des enseignements des phases de consultation et enquêtes publiques avec un objectif d'approbation du SRCE avant la fin de l'année 2015.

Espèces protégées

Le déploiement de l'outil ONAGRE (outil national de suivi des dossiers de dérogation) sera chronophage mais facilitera à terme le suivi des dossiers de dérogations.

Espèces exotiques envahissantes

Tout en maintenant une veille sur l'émergence de nouveaux foyers invasifs et en poursuivant son soutien à des initiatives de connaissance (profils d'invasibilité, ...), la DREAL souhaite appuyer la mise en œuvre d'actions concrètes de sensibilisation, communication voire appui technique auprès des filières ou activités les plus exposées aux espèces envahissantes.

Le soutien à un projet FEDER sur ce sujet est envisagé en 2015.

ORB et SINP

La DREAL valorisera l'outil CARDOBS en capitalisant les données disponibles dans ses services et en introduisant systématiquement une condition de versement au SINP des données naturalistes produites dans le cadre des commandes ou subventions accordées.

Natura 2000

La DREAL s'attachera à fournir au réseau un cadre favorable de travail en mettant tout en œuvre pour garantir les moyens techniques et financiers permettant l'animation et le soutien aux projets du réseau Natura 2000. Cela passera concrètement par une appropriation et mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention du FEADER, tant pour l'animation des sites que pour le volet agro-environnemental.

Un outil de communication sera également mis à disposition du réseau pour mieux valoriser les projets et actions concrètes conduites depuis quelques années dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Transports et déplacements



Clermont-Ferrand - travaux de quai du PEI

La DREAL Auvergne est chargée de la mise en œuvre des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires.

A ce titre,

- ▶ elle décline la politique des transports nationale et européenne avec les opérateurs, autorités organisatrices des transports et collectivités, au travers des documents de planification, de la promotion de l'intermodalité et la multimodalité
- ▶ elle suit les trains d'équilibres du territoire et pilote les opérations ferroviaires (CPER, plan rail)
- ▶ elle développe et promeut la logistique durable auprès des logisticiens, transporteurs et chargeurs
- ▶ elle contribue à l'amélioration de la connaissance et à la production d'études relatives à la mobilité
- ▶ elle assure la coordination de la politique 1 % paysage et développement sur les axes A75, N7, RCEA et N88.

Travaux ferroviaires

L'État participe, au côté de la Région et de RFF, à la modernisation et à la rénovation du réseau ferroviaire en Auvergne par l'intermédiaire de 2 contractualisations à hauteur de :

- ▶ **64 M€** sur 171 M€ au titre du CPER 2007 - 2013
- ▶ **60 M€** sur 213 M€ au titre du plan rail 2009 - 2013

L'année 2014 marque la fin des travaux en Auvergne des 2 contractualisations avec l'ensemble des crédits attribués au plan rail Auvergne engagés ce qui prouve la nécessité et l'efficacité d'un tel programme. Ce sont près de 50 M€ qui ont été investis en 2014 pour le plan rail Auvergne sur les lignes dont 48 M€ sur l'axe Le Puy-en-Velay-Firminy.

Au titre du CPER 2007-2013, l'année 2014 a vu se poursuivre les travaux engagés précédemment avec notamment la fin d'aménagement des pôles d'échanges intermodaux de Clermont-Ferrand (projet multi-partenaires de 17 M€ dont 1,2 M€ de crédits État) et du Puy-en-Velay.

Par ailleurs, les études concernant les travaux de la Tranche C du Clermont-Ferrand-Paris (entre Vichy et Randan et entre Riom et Clermont) se sont poursuivies.

Enfin, la DREAL a contribué, en étroite collaboration avec le Conseil régional, au travail stratégique d'élaboration du volet mobilité du CPER 2015-2020.

Travaux du plan rail entre le Puy et Firminy



Poursuite des études sur le projet de ligne à grande vitesse

>> Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon

La DREAL Auvergne apporte un appui technique au préfet de la région Auvergne, coordonnateur du projet.

Après le débat public qui s'est déroulé en 2011, le comité d'administration de RFF a décidé, le 7 juin 2012, d'étudier les conditions de la poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique.

Cette étape préliminaire s'est conclue début 2015 et a permis d'approfondir certains sujets socio-

économiques, environnementaux et de desserte du projet, en étudiant les adaptations possibles, sur la base de deux scénarios « Ouest » et « Médian ».

Ces études sont menées sous l'égide d'un comité de pilotage avec différentes instances de concertation (des ateliers techniques, des ateliers citoyens, une commission pour les élus).

La DREAL Auvergne participe au suivi et aux avancées de ces différentes instances.

Trains d'équilibre du territoire

Depuis décembre 2010, l'État est autorité organisatrice de transport pour les trains d'équilibre du territoire (TET) et, à ce titre, a signé une convention avec la SNCF (trains à dénomination commerciale Intercités).

Cette convention a été prolongée pour l'année 2014. En région Auvergne, la principale desserte est celle assurée par la ligne Paris-Clermont-Ferrand, avec arrêts à Nevers, Moulins, Vichy et Riom.

En attendant la mise en service de nouvelles rames en 2020, les voitures TéoZ utilisées sur Paris-Clermont-Ferrand font l'objet d'une rénovation (9 rames rénovées en circulation fin 2014 sur les 13 rames de la ligne).

Transport combiné

Dans son objectif de favoriser des transports écologiques, économes en émission de CO₂, la DREAL et plus particulièrement le service transports s'investit également en faveur du développement du fret ferroviaire.

À ce titre, l'entreprise Ferovergne effectue aujourd'hui plusieurs relations hebdomadaires par train entre Gerzat et Le Havre et entre Gerzat et Fos-sur-Mer (export/import à l'international). La DREAL contribue au développement de ce type d'activités en jouant un rôle de facilitateur et d'accompagnateur de ces initiatives.

Objectif CO₂

les transporteurs s'engagent

En 2014, l'ADEME a fait appel à un nouveau prestataire, le cabinet AJI-Europe, pour assurer la promotion et l'accompagnement des transporteurs routiers dans leurs démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La DREAL a poursuivi l'accompagnement des entreprises et assuré en cours d'année, le transfert des données vers le cabinet AJI-Europe.

Contournement N88 du Puy-en-Velay >> Dossier 1% paysage

Cadre de référence pour l'émergence et la mise en œuvre des actions locales de la politique 1 % paysage et développement, le dossier d'axe a été soumis à l'approbation du comité national de gestion et de suivi (CNGS), le 20 mai 2014, qui a émis un avis favorable à cette déclinaison locale.

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a été identifiée et retenue comme chef de file / animateur-promoteur de la mise en œuvre de cette

politique vers les porteurs de projets que seront essentiellement les communes du territoire, mais aussi les autres collectivités locales, associations, syndicats divers, particuliers...

En complément de l'élaboration du dossier d'axe et pour une appropriation élargie de la réflexion, l'État a proposé un dispositif de communication (plaquettes et panneaux d'information, ...) à l'attention des porteurs de projets potentiels.

Développement et renforcement du réseau Village étape

En lien avec sa mission d'animation et de coordination de la politique 1 % paysage et développement sur l'axe N79 (Route Centre Europe Atlantique – RCEA), la DREAL Auvergne a procédé à l'instruction du dossier de candidature de Dompierre-sur-Besbre, pour l'obtention du label village-étape.

Après examen, cette commune s'est vue octroyer le label pour une durée de 5 ans, par la commission nationale des villages-étapes. Cette nouvelle labellisation vient compléter le dispositif d'offre de service à l'attention des usagers le long de la RCEA.

Pour en savoir plus : <http://www.village-etape.fr>

Principales études menées

- Mission d'accompagnement à la mise en œuvre d'un dispositif de coopération et de suivi de la répartition modale du transport de marchandises en Auvergne. Au regard des dispositions nationales (transition énergétique, conférence sur le fret ferroviaire) et du contexte régional (Opérateur Ferroviaire de Proximité, travaux de l'Observatoire Régional des Transports, promotion de la logistique verte), la DREAL a lancé une consultation afin d'être accompagnée dans la préfiguration d'un système d'information, de suivi et d'analyse de la répartition modale du transport de marchandises et la constitution du réseau d'acteurs volontaires pour l'alimenter.
- Action régionale « Performance en logistique ». Dans le prolongement de l'étude Mutualisation logistique en 2012, une action partenariale CCI Auvergne, DIRECCTE et DREAL a été initiée fin 2013. Elle vise à sensibiliser et informer les entreprises sur différents enjeux de performance dans le domaine de la logistique, à identifier les principaux leviers d'amélioration et initier des actions concrètes. 10 PME, chargeurs et transporteurs, sont accompagnés in situ depuis juin 2014.
- En prolongement de cette étude, la DREAL a engagée une démarche spécifique visant à favoriser une synergie chargeurs-transporteurs autour de la logistique et du transport.
- Participation aux groupes de travail « Livre blanc des mobilités » : démarche menée par le SMTC de l'agglomération clermontoise et l'agence d'urbanisme Clermont-métropole pour préparer les assises de la mobilité du pôle métropolitain.
- Participation à l'organisation de la journée régionale des études sur le thème des déplacements dont la journée régionale « Transports et mobilité » du réseau Auvergne Climat Énergie.
- Territoires d'expérimentation d'actions de mobilité innovantes en zone de montagne. Participation à la démarche de recherche-action menée par le CGET avec plusieurs partenaires (privés, universités, collectivités territoriales) pour concevoir et expérimenter des solutions de mobilité pour les territoires du Massif central.

Perspectives

2015

- ▶ **Poursuivre** l'implication de la DREAL dans le projet de LGV POCL. Le préfet coordonnateur établira, à la suite du comité de pilotage début 2015, un rapport au ministre des transports rendant compte de la concertation et des positions exprimées quant au choix du scénario. Une décision sur la suite du projet sera alors prise par le ministre.
- ▶ **Accompagner** les démarches de ses partenaires (assises de la mobilité du pôle métropolitain, agenda d'accessibilité programmée TER ; coordination des 13 autorités organisatrices des transports d'Auvergne) ; participer à l'exploitation de l'enquête ménages déplacements Grand territoire Clermont-Val d'Allier (étude CEREMA sur la vulnérabilité des ménages aux coûts des transports) ; contribuer aux réflexions sur la mobilité rurale/montagne, sur la désynchronisation des horaires autour de la ligne du tramway clermontois.
- ▶ **Assurer** la mise en place de la nouvelle programmation ferroviaire du CPER 2015/2020 et le lancement des premières opérations.
- ▶ **Assurer** les missions locales liées à la compétence de l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, notamment la préparation de la nouvelle convention 2016 et participer aux instances régionales de concertation pour les gares.
- ▶ **Assurer** le suivi de la réalisation du pôle d'échange intermodal du Puy-en-Velay.
- ▶ **Poursuivre** le travail d'accompagnement en faveur du développement du fret ferroviaire et du transport combiné.
- ▶ **Consolider** les partenariats en vue d'obtenir les données transports nécessaires pour bâtir une évaluation et un argumentaire de qualité.
- ▶ **Poursuivre** les initiatives visant à identifier les actions et leviers d'amélioration en matière de logistique durable à travers le programme d'études initié en 2014 (cf. page précédente).
- ▶ **Poursuivre** le co-pilotage du dispositif "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent".
- ▶ **Assurer** la coordination de la politique 1 % paysage et développement (A75 - N7 - N79/RCEA - N88).



Sécurité routière

Contrôle des transports

Contrôle des véhicules

Contrôle et régulation des transports

En matière de contrôle et de régulation des transports, les missions principales de la DREAL sont de faire respecter, par les transporteurs européens, la réglementation communautaire (contrôles réalisés sur route et en entreprise des temps de repos et de conduite, du cabotage, des surcharges, de la bonne inscription aux registres) et d'accompagner le développement des entreprises de transports routiers (en vérifiant la solidité financière et juridique des entreprises et en contribuant à la formation des dirigeants et des conducteurs).

Sécurité routière

L'implication de la DREAL dans le domaine des transports se traduit par la connaissance fine de l'accidentalité sur les routes d'Auvergne, concentrée au sein de son observatoire régional de la sécurité routière.

Le travail d'analyse qui y est effectué aide à l'identification des actions de sensibilisation à la sécurité routière les plus pertinentes déployées dans les différents départements auvergnats.

Un premier bilan 2014 (chiffres provisoires) fait apparaître des résultats meilleurs que ceux du niveau national :

accidents	- 25.5 %	(national +1,7.%)
tués	- 93 personnes	(national +3,7 %)
blessés	- 21.3 %	(national +2,5.%)

chiffres clés

111
inscriptions
d'entreprises
49 % marchandises
44 % voyageurs
7 % commissionnaires

1649
titres de transport
au 31 décembre 2014
(+ 0,4 % par rapport au 31.12.2013)

520
opérations
de contrôle sur route
représentant :
92 500 journées de travail
conducteurs contrôlés
3 300 véhicules
573 infractions constatées

94
contrôles entreprises
effectués

42
attestations
de capacité professionnelles
délivrées en transports lourds

35
commissionnaires

44
attestations
de capacité professionnelles
délivrées en transports légers

Contrôles des véhicules

La DREAL se concentre sur trois types d'interventions :

- la réalisation vis-à-vis de particuliers ou de professionnels de l'automobile, d'opérations de réceptions dites « simples » (réceptions à titre isolé, identifications) visant des véhicules dépourvus de cartes grises (véhicules importés, reconstruits, changement de moteur, ...)
- l'instruction de réceptions dites « complexes » sollicitées par les constructeurs ou importateurs régionaux, dans le domaine du transport de marchandises, du transport de matières dangereuses, des véhicules agricoles ou de transport en commun de personnes
- la surveillance de la qualité des prestations rendues sur les centres de contrôle de véhicules lourds ou légers.

activité de réception

583 réceptions simples
37 réceptions complexes
21 réceptions par type

activité de surveillance des centres de contrôle

Le contrôle technique des véhicules (PL ou VL) est une obligation qui participe à la sécurité routière, en s'assurant que tous les véhicules présentent un niveau de sécurité suffisant et d'absence de nuisances lors de leur utilisation. Afin de s'assurer que les contrôles effectués dans les centres agréés présentent toujours le même niveau d'exigence, la DREAL effectue la surveillance des installations VL et PL, sous forme de surveillance des centres et d'opérations de supervision des contrôles.

La surveillance des installations consiste en la vérification complète des installations et de leurs équipements. La supervision des contrôles consiste, quant à elle, à accompagner les contrôleurs durant leur intervention afin de vérifier que l'ensemble des points de contrôles réglementaires prévus est systématiquement passé en revue et que l'appréciation finale, point par point et globalement, est conforme à la réglementation.

ont été vérifiés :

20 centres de contrôle technique VL ainsi que les contrôleurs rattachés à ces centres
2 centres de contrôle techniques PL
29 supervisions de contrôleurs PL

Perspectives

2015

Contrôle et régulation des transports

En matière de contrôle, les objectifs 2015 restent dans les mêmes fourchettes qu'en 2014 : entre 75 et 100 000 journées de travail des conducteurs à contrôler sur route et 90 entreprises à contrôler.

Plus spécifiquement, une démarche sera engagée afin de développer les actions sur le travail dissimulé.

Les démarches de contrôle en commun seront poursuivies, de même que l'implication dans la recherche d'infractions liées au cabotage.

Concernant l'activité du registre des transports, l'année 2015 permettra de finaliser le travail relatif à l'évolution de l'organisation du bureau engagée en 2014.

Sécurité routière

Afin d'améliorer le suivi de la tendance régionale, la DREAL réalisera une analyse de l'accidentalité qui permettra de définir des enjeux régionaux. A l'issue de cette étude, un plan d'actions régional sera déterminé en adéquation avec les actions départementales.

Contrôles des véhicules

Si cette année encore la priorité est donnée aux réceptions à titre isolé, le niveau central a défini un nouvel objectif en matière de supervision de contrôleurs techniques VL et PL (respectivement 81 et 8 visites à réaliser).

L'année 2015 devra également permettre d'améliorer et intensifier les relations avec le pôle inter-régional de Lyon tout en poursuivant la qualification des agents.

Par ailleurs, la réforme de la réglementation notamment en matière de transformation de véhicules particuliers en camionnette (et vice versa) et de réception européenne des véhicules pour les constructeurs de la région (depuis le 1er novembre 2014) va demander à la DREAL un fort investissement dans l'accompagnement des professionnels de la région.

Enfin, conformément aux attentes de la Direction dans le cadre de la démarche Qualité, une enquête « écoute des bénéficiaires » devra être engagée.

Routes Nationales



RN7 - Aménagement de St Prix

Au sein de la DREAL Auvergne, le service maîtrise d'ouvrage (SMO) assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement du réseau routier national. Ces opérations ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des riverains. Elles contribuent par ailleurs à l'aménagement des territoires traversés en renforçant leur attractivité.

Le SMO pilote pour chaque opération les phases de concertation, d'études, les procédures réglementaires (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau et les milieux naturels, espèces protégées), foncières (enquête parcellaire...), la programmation des travaux, leur financement et le mode de dévolution (marchés publics). Il intervient ainsi jusqu'à la mise en service de l'aménagement réalisé et sa remise à l'exploitant. Il fait appel pour la maîtrise d'œuvre à trois services d'ingénierie routière (SIR) de la DIR Massif central (SIR du Puy-en-Velay), de la DIR Centre Est (SIR de Moulins) et de la DIR Méditerranée (SIR de Mende). La direction territoriale Centre Est du CEREMA assure aussi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, réalise différentes études et des contrôles de travaux.

Le programme de modernisation des itinéraires routiers (PdMI) validé le 03 décembre 2009 a fixé pour la période 2009-2014 les objectifs et les financements sur le réseau routier national en Auvergne. Ce programme s'élève à 272,19 M€.

La programmation budgétaire pour la période 2015/2020 interviendra dans le cadre du volet mobilité du futur contrat de plan État-région (CPER). Le mandat reçu par le préfet de région en novembre 2014 s'élève pour les infrastructures routières à 202 M€. Les négociations avec les collectivités locales ont été engagées fin 2014. Le CPER devrait être finalisé début 2015.

L'année 2014 a été marquée par de fortes contraintes budgétaires qui ont conduit à arrêter certains travaux (RN7 - déviation de Varennes-sur-Allier) ou en reporter d'autres (ouvrages d'art sur le contournement du Puy-en-Velay).

L'absence de crédits budgétaires a retardé les études et procédures de certaines opérations (RCEA - mise en concession, RN122 - déviation d'Aurillac/Sansac, RN102 - liaison A75-Brioude...).

RN 7 Déviation de Varennes-sur-Allier

Les travaux de terrassement ont dû être stoppés le 15 septembre 2014 du fait de la présence d'une décharge sur le tracé. Après diagnostic complémentaire, un avenant de 4 M€ a été signé avec l'entreprise fin 2014 afin de traiter cette décharge. Les travaux ont repris en fin d'année. La DREAL a en outre mis en place un contrôle extérieur spécialisé sur le traitement des déchets et de l'amiante afin de garantir la bonne réalisation des travaux.



RN7 - Déviation de Villeneuve - Forêt des Colettes

RN 7 Déviation de Villeneuve-sur-Allier

Le Conseil national de la protection de la nature a accordé un avis favorable à l'opération. Cet avis comprend de nombreuses mesures compensatoires prescrites par arrêté préfectoral le 16 décembre 2014. Parmi ces mesures figurent la gestion et le suivi de la biodiversité d'une parcelle de bois de 5,3 hectares située dans la forêt domaniale des Colettes. A cet effet, une convention a été passée entre la DREAL et l'ONF au mois de décembre dernier.

RN 7 Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Cette nouvelle section à 2X2 voies de 9,5 km a été mise en service le 19 mars 2014. Le coût de l'opération s'élève à 63 M€ entièrement financés par l'État. Cet aménagement prolonge la déviation de Lapalisse et se raccorde à la déviation de St Martin d'Estréaux.



RN 102 Liaison A75 - Brioude

Le premier semestre de l'année 2014 a été largement consacré à l'élaboration des dossiers d'enquête publique :

- dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique : le SMO a établi une note d'accompagnement répondant aux recommandations formulées par l'autorité environnementale dans son avis émis en mars,
- dossier de mise en compatibilité du POS de Vergongheon : lors de la réunion d'examen conjoint organisée en février, le dossier a fait l'objet d'avis favorables de l'ensemble des personnes publiques associées,
- dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et dossier d'enquête parcellaire : ces deux dossiers ont été finalisés en mai.

Ces dossiers ont été mis à disposition du public du 15 décembre 2014 au 30 janvier 2015, dans le cadre de l'enquête publique unique ouverte par le préfet de la Haute-Loire.

À la demande du préfet de Région, la procédure d'aménagement foncier a été engagée par le département de la Haute-Loire : la commission départementale réunie en février a préconisé la constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron.

L'étude d'aménagement en cours permettra à la CIAF, instituée par le président du conseil général, de se prononcer, début 2015, sur les modalités de poursuite de la procédure (mode d'aménagement et périmètre).

RCEA Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

Les principes d'aménagement de la RCEA entre Montmarault et Digoin dans la perspective de sa mise en concession ont été arrêtés dans le cadre de la concertation fin 2013. La finalisation des études en 2014 a permis l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA sur la section Bresnay/Chemilly engagés en 2013 ont été arrêtés pour des raisons techniques mi-2014. Ces travaux de doublement de la chaussée existante devraient reprendre au printemps 2015. La mise en service de cette nouvelle section est envisagée à l'automne 2015.

chiffres clés

5.1 M€

financements affectés

6.1 M€

engagements

39.4 M€

crédits consommés

RN 88 Poursuite des travaux du contournement du Puy-en-Velay

L'année 2014 a été marquée par le démarrage des terrassements généraux dans le courant du mois d'avril, qui ont permis de dévoiler progressivement et de manière précise le tracé du contournement aux habitants de l'agglomération. Ces travaux vont se poursuivre tout le long de l'année 2015.

La DREAL a accompagné le démarrage de ce chantier par des réunions d'information à destination du grand public, mais également par une série de réunions de quartiers réservées aux riverains proches du futur chantier.

Les restrictions budgétaires n'ont pas permis d'engager les travaux des derniers ouvrages de rétablissement restant à construire, parmi lesquels l'important ouvrage de franchissement du contournement par l'avenue Charles Dupuy à la Chartreuse. L'appel d'offre a cependant été lancé et une entreprise a été retenue, avec pour objectif de démarrer les travaux dans le courant du premier semestre 2015.



RN88 - Ouvrage de rétablissement du ruisseau du Farnier



RN88 - Terrassements et mur de soutènement au-dessus de la voie ferrée et de Ste Marie

RN 122 Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

Les études techniques se sont poursuivies (études géotechniques, étude hydraulique sur la Jordanne, étude de réaménagement du franchissement de la Jordanne, études de chaussée). Le Service d'Ingénierie Routière de Mende, maître d'oeuvre, a remis le dossier d'avant-projet en décembre.

La commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Sansac-de-Marmiesse s'est prononcée en juillet en faveur de la mise en œuvre d'un aménagement foncier avec exclusion de l'emprise routière : les terrains d'emprise du projet seront donc acquis directement par l'État, à l'amiable et, si nécessaire, par voie d'expropriation. La CCAF statuera début 2015 sur le périmètre de cet aménagement.

Perspectives

2015

RN 7 Déviation de Varennes-sur-Allier

- ▶ Poursuite jusqu'à l'été et fin des travaux de terrassements et réalisation des couches de chaussées.

RN 102 – Liaison A75 – Brioude

- ▶ Finalisation des études de conception détaillée, niveau avant-projet.
- ▶ Enquêtes conjointes DUP, loi sur l'eau et parcellaire.

RCEA Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

- ▶ Finalisation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- ▶ Consultation inter-services.
- ▶ Saisine de l'autorité environnementale.
- ▶ Préparation de l'enquête préalable à la DUP.
- ▶ Lancement de la procédure de modification de décret de la réserve naturelle du val d'Allier.

RCEA – RN 79 Cressanges-Bresnay-Chemilly

- ▶ Fin des travaux de création d'une nouvelle chaussée (mise à 2x2 voies) entre Bresnay et Chemilly pour une mise en service à l'automne 2015.

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

- ▶ Poursuite des travaux de terrassements généraux.
- ▶ Construction des deux derniers passages supérieurs et de celui de Chartreuse.
- ▶ Etudes et lancement des appels d'offres pour la fin de la tranchée couverte et du doublement du pont de Bellevue (pont SNCF).
- ▶ Préparation de l'appel d'offres pour les chaussées.

RN 7 Déviation de Villeneuve-sur-Allier

- ▶ Fouilles archéologiques.

RN 122 Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac *(sous réserve de la mise en place des financements)*

- ▶ Elaboration des dossiers et enquêtes "eau et milieux aquatiques" et parcellaire.
- ▶ Lancement des acquisitions foncières.

RN 209 Contournement nord-ouest de Vichy *(sous réserve de l'inscription budgétaire de l'opération au CPER)*

- ▶ Poursuite des études et de la concertation.
- ▶ Choix d'un tracé.

28.4 M€

financements
affectés

montants
prévisionnels

31.0 M€

engagements

45.8 M€

crédits
consommés

Fonctions support Vie du service



le **service régional Pilotage Ressources Humaines - Finances**

Un nouveau service pour les interventions de niveau régional

Le service régional Pilotage-Ressources Humaines-Finances (SRPRHF) a été créé le 1er juin 2014 dans le double objectif de mieux identifier les interventions de la DREAL en matière de pilotage des moyens, de prestations supports et de favoriser les synergies internes.

Ce nouveau service est en charge des missions assurées par la DREAL en région, qui relèvent de deux postures : une posture de pilotage et d'animation dans les domaines budgétaires et des ressources humaines ainsi qu'une posture de prestataire de services, dans le cadre d'une mutualisation des moyens, pour la gestion administrative et la paie des personnels en région, pour le traitement de la comptabilité de services relevant de plusieurs ministères et pour l'action juridique.

Les prestations comptables

Pour le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM), l'année 2014 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation pour le traitement des actes comptables. L'activité est désormais organisée autour de pôles « dépenses » et d'un pôle transversal dans l'objectif de favoriser une harmonisation des pratiques et la continuité du service.

En 2014, le CPCM a traité 11 000 engagements juridiques et 34 000 demandes de paiement. Cette activité est stable depuis 3 ans. Le délai global de paiement est légèrement supérieur à 30 jours en moyenne, tous services confondus.

En outre, la fin de l'année 2014 a été consacrée à la préparation du passage en mode facturier de 10 des 11 services prescripteurs au 1er janvier 2015. Il s'agit de la prise en charge par le service facturier de la DRFIP (SFACT) du paiement des factures qui lui sont adressées directement par les fournisseurs.

Ce changement a nécessité un travail étroit de préparation avec la DRFIP et une information conjointe des services concernés.

Ce sont 9 000 demandes de paiement qui seront désormais traitées par le SFACT en lieu et place du CPCM. Dans le cadre de cette démarche, deux chargés de prestations comptables du CPCM, volontaires, ont intégré le service facturier de la DRFIP début 2015.

Les ressources humaines

En 2014, l'activité de gestion des ressources humaines, au niveau régional, a été marquée par l'organisation des élections professionnelles ; coordination au niveau de la zone de gouvernance, fiabilisation de la liste électorale en lien avec la DRH, organisation du scrutin pour la nouvelle CAP régionale des adjoints administratifs qui intègre désormais les agents de la DIRMC.

En matière de formation régionale « métier », le travail conjoint des services métiers de la DREAL et du service régional Pilotage-Ressources Humaines-Finances s'est poursuivi avec le montage de deux actions dans le domaine de la biodiversité : d'une part, la journée de connaissance de la problématique « amphibiens » avec le concours de partenaires externes (ONEMA, ONCFS, CEN, CPIE), et d'autre part, les 2 modules de la formation transverse au sein de la DREAL « Outils pour apprécier la prise en compte de la biodiversité dans

les dossiers installations classées pour la protection de l'environnement et dans les avis de l'autorité environnementale ».

Le service régional Pilotage-Ressources Humaines-Finances a poursuivi l'animation du groupe GPEC régional qui réunit les directeurs adjoints des DDT ainsi que la direction du CVRH et constitue un lieu d'échange et de réflexion collective pour accompagner la mise en œuvre des réformes touchant les filières ATESAT et ADS. Le groupe s'est réuni 6 fois au cours de l'année.

Les prestations comptables

Pour adapter l'organisation aux moyens, deux pôles (au lieu de trois) sont mis en place au sein du CPCM. Un pôle est dédié à la DIR Massif central, un pôle intervient pour tous les autres services.

Le CPCM a pour objectif d'une part, d'accompagner le passage en mode SFACT pour les services concernés dès 2015, en lien étroit avec la DRFIP, d'autre part, de préparer avec la DIRMC son passage en mode SFACT en 2016.

Les ressources humaines

Dans la continuité du plan régional de formation, le service régional Pilotage-Ressources Humaines-Finances pilotera, en 2015, l'élaboration d'un plan régional de développement des compétences (PRDC).

Il s'agit d'un document d'orientation à 3 ans qui acte les priorités partagées en matière de compétences sur la zone de gouvernance et définit les modes de transmission et d'acquisition des compétences collectives et individuelles. Il concerne tous les services chargés de mettre en œuvre les politiques de nos ministères en Auvergne.

En 2015, dans le cadre de l'amélioration continue, un travail de formalisation de plusieurs processus touchant l'activité « GA-paye » sera conduit en lien avec les services employeurs.

le Secrétariat Général

chiffres clés

282
agents

22
télétravailleurs

4,38
jours de
formation

en moyenne,
par an et par agent

5,7
tonnes
de CO2

non émis grâce à
l'utilisation de la visio-
conférence

enquête PDE
déplacements domicile / travail

25,10 % transports en commun

16,73 % marche à pied

35,36 % voiture solo

1 243 304 €

de budget

de fonctionnement
consommé

(BOP 217 et 333)
hors loyers budgétaires

Bilan 2014

2015 Perspectives

ressources humaines et maintien du dialogue social

- Un bilan social, photographie de la DREAL en 2013, a été élaboré et présenté aux représentants du personnel.
- Le plan local de formation pour 2014 a été mis en œuvre tout au long de l'année.
- Les élections pour le renouvellement des mandats des instances de concertation se sont déroulées le 4 décembre 2014 dans de bonnes conditions, avec un fort taux de participation supérieur à **80 %**.

- Réaliser le bilan social 2014 et le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes.
- Réaliser le plan de formation 2015 en tenant compte des besoins exprimés dans les entretiens professionnels.
- Formaliser la constitution des nouvelles instances de dialogue social suite aux élections du 4 décembre 2014.

communication - web

- Deux mardis du développement durable ont été organisés. Les thèmes développés en 2014 sont : sécurité dans l'usage des produits chimiques, logistique durable, préservation des réseaux de distribution et de transport de gaz, schémas départementaux des carrières.
- 107 180 visiteurs ont consulté le site Internet (293 visites par jour). Une lettre trimestrielle permet de relayer les informations publiées. Une dizaine de plate-formes de travail sont développées et gérées par la DREAL dans le cadre du rôle d'animation de réseau de la DREAL.

- Poursuivre l'organisation des mardis du développement durable appréciés en interne comme par nos partenaires.
- Confirmer et optimiser l'usage de plate-formes de travail au sein des services pour une meilleure communication avec les partenaires externes associés à nos travaux.

ressources matérielles et logistiques

- Les budgets de fonctionnement et d'entretien des bâtiments ont été suivis, gérés et maîtrisés tout au long de l'année. Les nouveaux marchés (nettoyage, machine à affranchir...) ont été mis en œuvre.
- Les interventions informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la DREAL ont toutes été réalisées dans de très bonnes conditions.

- Maîtriser les budgets compte-tenu des baisses prévisibles et des contraintes annoncées. Préparer les nouveaux marchés 2015 : téléphonie mobile, photocopieurs,...
- Programmer et suivre le renouvellement du matériel informatique dans un objectif de maintien du taux de satisfaction des agents sur les prestations réalisées.

hygiène et sécurité au travail

- Le diagnostic en matière de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) est terminé depuis mars 2014. Un plan d'actions a été élaboré en articulation avec la démarche management en cours au sein de la DREAL.

- Poursuivre en parallèle les démarches management et de prévention des RPS en pilotant la mise en œuvre des plans d'actions, qui s'articulent autour de 3 axes prioritaires de progrès ou de consolidation :
 - la fonction de veille et d'alerte des risques psycho-sociaux
 - le mieux travailler ensemble
 - le mieux être des agents

éco-responsabilité

- Une enquête en ligne a été conduite début 2014 auprès des agents pour recueillir des informations sur leurs déplacements (domicile/travail et professionnels) et leur avis sur les actions du PDE mises en œuvre en 2013. 308 agents ont répondu, soit un taux de retour de **79 %**. La répartition modale par rapport à l'enquête précédente reste quasi identique. On note toutefois une très légère progression de l'utilisation de la voiture solo pour les déplacements domicile/travail, certainement liée à la mise à disposition auprès des agents des parkings aériens. Par ailleurs la DREAL a acheté un nouveau vélo à assistance électrique qui porte le nombre de VAE à 3.
- Dans le cadre de la semaine du développement durable, une opération de collecte de petits équipements électriques et électroniques a été organisée (56 kg collectés) avec INO RECYCLAGE (entreprise adaptée employant des handicapés).

- Poursuivre les actions prévues dans le PDE (développement du co-voiturage, utilisation des vélos électriques, promotion de l'éco-conduite) accompagnées par des actions de communication en particulier lors de la semaine du développement durable (publication d'un numéro spécial éco-responsabilité, collecte de déchets D3E).
- Poursuivre et renforcer les actions engagées sur la limitation des impressions couleur (atteindre un taux de 20 % préconisé par le ministère au lieu de 27 % réalisé en 2014).
- Réaliser le bilan carbone 2014 (à faire tous les 3 ans) et décider des actions à poursuivre ou à engager selon les résultats obtenus et leur comparaison avec ceux de 2011.

partenariat associatif

- Soutien aux actions de sensibilisation, d'éducation et de participation au débat public (trois conventions pluriannuelles d'objectifs et une aide ponctuelle) : 65 000 €.
- Financement de 18 chantiers de jeunes bénévoles « environnement et développement durable » : 11 000 €.
- En matière de représentation des associations de protection de l'environnement, la DREAL a donné son avis sur 13 demandes d'agrément et 6 demandes d'habilitation pour participation au débat public.

- Finaliser l'évaluation triennale des conventions pluriannuelles d'objectifs en vue de leur renouvellement.
- Poursuivre le financement des chantiers de jeunes dans le cadre du document-cadre d'interventions et orientation 2014-2016 porté par la DRJSCS Auvergne.

qualité

- L'audit de suivi n°1 réalisé en octobre a confirmé que le système de management de la qualité est efficace et répond aux exigences de la norme ISO 9001.
- Un travail important a été engagé pour améliorer l'identification des réclamations des bénéficiaires pour alimenter les revues de processus et la revue de direction.
- Une refonte de l'espace qualité sur Intranet a été réalisée.
- De nouveaux auditeurs internes ont intégré le réseau.
- Une enquête de satisfaction a été conduite par le service Risques sur l'instruction des dossiers d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

- Préparer les évolutions du système de management de la qualité à venir dans le cadre de la préfiguration de la future DREAL Auvergne – Rhône-Alpes et prendre en compte les futures exigences de la norme ISO 9001/2015. Des audits internes croisés seront envisagés.
- Intégrer dans le périmètre certifié de la DREAL de nouvelles activités (travaux en aires protégées) et données (périmètres des sites classés).
- Poursuivre le déploiement du dispositif sur le suivi des réclamations au sein de chaque service.
- Réaliser deux enquêtes d'écoute, l'une auprès des bénéficiaires de données DREAL et l'autre auprès des bénéficiaires de l'activité «contrôle technique des véhicules».

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-ferrand cedex 1
Tél. 04 73 43 16 00 - Fax. 04 73 34 37 47
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

